

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06267

Numéro SIREN : 807 738 224

Nom ou dénomination : 2PR

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt B2017/049111

Désignation de l'entreprise **SAS 2PR**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 VENISSIEUX**Numéro SIRET* **8 0 7 7 3 8 2 2 4 0 0 0 1 1**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **103**

				Exercice N clos le	
				13/11/2012/2013/15	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial*				
	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	19795	070	19795
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres* (3)	072	14676	074	14676
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	3177	086	3177
	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	37648	098	37648
Total général (I + II)		110	37648	112	37648
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	250
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	-13728
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	-13478
	Provisions pour risques et charges			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		158		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		160	3660	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		162	47457	
	Produits constatés d'avance		164		
			166	51126	
			168	37648	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		198	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		194	
		(4) Dont dettes à plus d'un an			
		(5) Coût de revient des marchandises vendues ou créées au cours de l'exercice			
		Prix de vente hors taxes des marchandises vendues au cours de l'exercice			

Formulaire obligatoire (article 902 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 2PR**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2015

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Rémunérations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises*

Production vendue

Production stockée*

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres charges externes* :

Impôts, taxes et versements assimilés

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger*
dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers

Produits exceptionnels

Charges financières

Charges exceptionnelles

Impôts sur les bénéfices*

2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**B — RÉSULTAT FISCAL**

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-not)

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

écarts de valeurs
liquidatives sur OPGVM*Entreprise nouvelles
(44.44.44)Reprise d'entreprises
en difficulté (44.44.44)Dont : ZNA
(44.44.44)Zone franche urbaine
(44.44.44)Jeune entreprise
innovante (44.44.44)Investissements
cette-matZones de réhabilitation
de la défense (44.44.44)Zone de réhabilitation
rurale (44.44.44)Géance due au régime
en matière de c.d.f.**RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS**Déficit de l'exercice reporté en arrière*
(Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Primes et cotisations
complémentaires facultativesCotisations personnelles
obligatoires de l'exploitant*

Montant de la T.V.A. collectée

Effectif moyen
du personnel*

dont approuvé

Effectif affecté à
l'activité artisanaleMontant de la T.V.A. déductible sur biens
et services (sauf immobilisations) :Montant des prélèvements personnels
de marchandises*

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes

Société à responsabilité limitée SAS 2PR

Au capital de 500 euros

Siège social : 2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 VENISSIEUX

SIREN 807 738 224 RCS Lyon

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

du 30 juin 2016

L'an deux mille seize,

Le 30 juin,

A 14 heures.

Les associés de la société 2PR, SAS au capital de 500 euros divisés en 500 actions, dont le siège social est à 2, Rue Gaston Monmousseau 69200 VENISSIEUX se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre contre décharge, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Mehmet Akif EKEN, président.

Sont présents :

- M. Mehmet Akif EKEN, propriétaire de 250 actions, numérotées de 1 à 250 ;
- M. Adem KARAKOC, propriétaire de 250 parts sociales, numérotées de 251 à 500 ;

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 500 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : l'approbation des comptes annuels

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2015,
- le rapport de la gérance,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Le président propose l'affectation du résultat sur compte de report à nouveau dans l'attente d'un résultat bénéficiaire en 2016

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Mehmet Akif EKEN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

